

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine
□ Subvention 2010

M. Jean-Pierre FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine (MEBA) a été inaugurée le 18 décembre 2009, aboutissement d'un projet qui a vu le jour dans le cadre de la candidature de Bordeaux en tant que capitale européenne de la culture pour 2013.

Cette structure, ouverte au public, a pour objectif premier le renforcement de la citoyenneté européenne, et une meilleure compréhension de l'Europe. Elle s'est donné comme mission :

- de constituer pour le grand public un lieu d'information voire de formation sur l'Europe et sa construction,
- de devenir lieu de ressource et d'accompagnement au montage de projets européens pour les acteurs locaux, notamment les moins armés en ingénierie (associations, etc...)
- de mettre en place des animations visant à promouvoir l'Europe sous toutes ses acceptations : un programme d'événements est proposé par semestre. Pour 2010, sont organisés des séminaires et conférences sur des thèmes variés tels que la citoyenneté, la crise économique, le vin, le financement des cultes, traités sous l'angle européen
- de contribuer au rayonnement européen de Bordeaux et de l'Aquitaine.

La Communauté Urbaine est associée au projet MEBA depuis son lancement. Elle a accompagné le lancement de la structure en décembre 2009, est adhérente de la MEBA comme membre de droit et dispose à ce titre de 2 représentants au Conseil d'administration. Par délibération 2009/0879 du 18 décembre 2009, la Cub a également apporté son concours financier à hauteur de 22 000€ pour 2009 (proratisation annuelle), aux côtés de la Région Aquitaine et la ville de Bordeaux.

Le partenariat formé autour de la MEBA a également fait l'objet d'un engagement auprès de la ville de Bordeaux dans le cadre du contrat de co-développement 2009-2011. En cohérence avec ce contrat, la MEBA sollicite aujourd'hui, au titre de l'année 2010, une subvention de fonctionnement à hauteur de 66 000 €, afin de mener à bien ses missions. Par ailleurs, la Cub poursuivrait la mise à disposition à la ville de Bordeaux des locaux utilisés par la MEBA, la ville s'étant engagée à les acquérir à l'issue de la mise à disposition en 2011. Dans cette perspective, les Services de l'Etat ont été saisis de l'estimation du bien.

Un projet de convention reprenant ces engagements mutuels est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU

- l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- l'article L 5215-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le contrat de co-développement 2009-2011 Cub/ville de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la subvention de fonctionnement demandée par la MEBA répond aux objectifs de la Cub en matière d'affaires européennes

DECIDE

Article 1 : l'adhésion de la Cub à la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine est renouvelée pour 2010

Article 2 : une subvention de fonctionnement de 66 000 € est accordée à la MEBA pour l'année 2010

Article 3 : le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec la MEBA

Article 4 : la dépense correspondante est imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 048, CRB D500.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010

M. JEAN-PIERRE FAVROUL